



CDI temps partiel et intermittence du spectacle

Par **sax_boone**, le **25/08/2013** à **19:47**

Bonjour,
Je suis actuellement intermittent du spectacle et je n'ai pour le moment pas de problème pour renouveler mon statut.
Néanmoins un employeur me propose un CDI à temps partiel dans le régime général.
J'aimerais savoir s'il est possible de cumuler ce CDI (de 50h/mois) avec mes indemnités chômage intermittent.
Le Pole Emploi me dit que ce sont 2 choses séparées et que l'un n'empêche pas l'autre, mon indemnité sera juste moins élevée.
Je veux néanmoins être sûr de ça ! Pouvez-vous m'aider ?
Merci !

Par **DSO**, le **28/08/2013** à **08:46**

Bonjour,
La réponse apportée par Pôle emploi est juste. Maintenant, si vous voulez avoir une preuve de ce que Pôle emploi vous a dit, demandez-leur par écrit pour que Pôle emploi vous réponde de la même façon.
Cordialement,
DSO